Projet de Construction de Trois (03) Echangeurs a Abidjan (Réponses à une demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Part	Page/Plan	Questions	Reponses
1	Section II Données Particulières IS14.7	DP-3	IS declare que le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire devra exonérer : (1), (2) et (3); Il n'est pas clair si la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) et les droits de douane sur les matériaux permanents importés sont exonérés ou non. Veuillez confirmer.	Nous confirmons que les droits de douane sur les matériaux importés sont exonérés
2	Section II Données Particulières IS14.7	DP-3	La redevance de régulation à l'Autorité Nationale est différente de la redevance de 0,5% du montant htva du marché? Veuillez confirmer.	Il n'y a pas deux redevances. La redevance à payer est celle de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) et elle est de 0.5% du montant du marché
3	Section VIII CCAP Article 6.3.2	CCAP-2	Assurance des risques causés à des tiers Comme montant d'assurance et de franchise, nous proposons: (a) Montant minimum garantie est de 1 million d'euros (b) Franchise est de zero. Veuillez confirmer votre acceptation.	Nous vous prions de bien vouloir vous en tenir aux dispositions de Article 6.3.2 du CCAP.
4	Section VIII CCAP Article 6.3.3	CCAP -2~3	Assurance couvrant les risques de chantier Comme montant d'assurance, nous proposons: (a) Montant minimum garantie est de cent (100) % du montant du marché en Francs CFA. Veuillez confirmer votre acceptation.	Nous vous prions de bien vouloir vous en tenir aux dispositions de Article 6.3.3 du CCAP.

Projet de Construction de Trois (03) Echangeurs a Abidjan (Réponses à une demande d'éclaircissements

5	Section VIII CCAP Article10.4.1&2	CCAP -5	(3) Pour les travaux de drainage, assainissement et ouvrages d'Art: (Prix des Familles D, E, F, G, H, J, K, L et O du Bordereau des Prix Unitaires) Le total du coefficient dans la formule est de 0,999, veuillez indiquer les bons chiffres.	Nous sommes d'avis avec vous. Il faudra remplacer 0,011*DYN/DYNN ₀ par 0,012*DYN/DYNN ₀ dans la formule de revision des prix.
6	Section VIII CCAP Article 20.1	CCAP -10∼11	Le texte est déroutant. Veuillez confirmer que le taux de pénalité est de 0,1% par jour.	Un pour mille (1/1000) par jour calendaire de retard du montant global et forfaitaire du marché jusqu'au 30ème jour inclu,et un pour deux mille (1/2000) au delà.
7	Section VIII CCAP Article 50.2.1	CCAP-12	Veuillez indiquer le budget estimé pour la conciliation.	Le budget estimé pour la conciliation est de 100 000 000 F CFA
8	CCAG10.5.7	CCAG-28	Cet article stipule que pour obtenir un tel avantage, une caution ou garantie d'une quelconque nature serait à fournir à l'administration fiscale et douanière, cette caution ou garantie sera à la charge exclusive du Maître d'ouvrage. Dans le cas où un tel plan était initialement prévu, qui paiera le coût de la caution?	Dans ce cas, Les clauses du CCAG s' appliqueront.
9	CCAG 15 &16	CCAG -38∼39	Veuillez confirmer qu'en cas d'augmentation ou de diminution de 25%, l'ajustement sera effectué en appliquant des taux unitaires dans le contrat. Et plus de 25%, une compensation supplémentaire sera versée à l'entrepreneur.	Dans ce cas ,Les clauses du CCAG s' appliqueront.

Projet de Construction de Trois (03) Echangeurs a Abidjan (Réponses à une demande d'éclaircissements

10	CCAG 17	CCAG -39~40	Veuillez confirmer que toujours l'ajustement sera effectué en appliquant des taux unitaires, mais une compensation supplémentaire sera effectuée dans le cas où l'augmentation ou la diminution globale est égale ou supérieure à 5% du montant du Marche.	Dans ce cas ,Les clauses du CCAG s' appliqueront.
11	CCAG 41	CCAG -61∼63	La reception provisoire: Veuillez confirmer quand Maitre d'ouvrage déclarera l'acceptation réputée de l'acceptation provisoire.	Dans ce cas ,Les clauses du CCAG s' appliqueront.